

Direction du Pôle Santé

DÉLIBÉRATION N° 220531-01

CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 31 mai 2022

POINT 1 – Approbation du compte rendu du conseil plénier du Pôle Santé du 26 avril 2022

VU le code de l'éducation ;
VU les statuts de Nantes Université ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 32

Nombre de votants : 25

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Article n°1 : Approbation

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à la majorité, le compte rendu du conseil de Pôle du 26 avril 2022 joint en annexe.

À Nantes, le 31 mai 2022,
La Directrice du Pôle Santé,

Professeure Pascale JOLLIET



The stamp is circular with the text "NANTES UNIVERSITE" around the top edge, "POLE SANTE" in the center, and "1 rue Gaston Veil" around the bottom edge.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 03 juin 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 03 juin 2022

Direction du Pôle Santé

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE POLE

SEANCE PLENIERE DU MARDI 26 AVRIL 2022 à 14H00

Le Conseil s'est réuni sous la présidence du Professeur Pascale JOLLIET, Directrice du Pôle Santé.

Membres présents : 24

Procurations : 04

Collège A :

- Mme Virginie FERRÉ
- Mme Françoise KRAEBER-BODÉRE
- M. Antoine NORDEZ
- Mme Fabienne PEREZ

Procuration de M. Fabrice PAGNIEZ
Procuration de M. Jérôme RIGAUD

Collège B :

- M. Guillaume LAMIRAULT
- M. Tony PRUD'HOMME
- Mme SMATI-GRANGEON Sarra
- Mme Véronique THOMAS-OLLIVIER

Collège BIATSS :

- Mme Séverine BATTAGLIA
- M. Lionel CHABAUD
- M. Philippe JOLIVEL
- M. Thibaut ROBIOU-DU PONT

Collège étudiants :

- M. Maxime DENIS
- M. Hugo CLAUTOUR
- Mme Elise HAUGMARD
- Mme Estelle SAUGER

Représentant Pôle Sciences et Technologie :

- M. Yannick GUILLOUX

Direction du Pôle Santé

ORDRE DU JOUR

I - INFORMATIONS GENERALES

II - AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Compte rendu du conseil du pôle du 29 mars 2022 (pour approbation)

III - FORMATION

1. FI : Modification de maquettes pédagogiques rentrée 2022-2023 (pour approbation)
2. FC : DU/DIU : Création de DIU et modification d'une maquette pédagogique (pour approbation)
 1. DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée (création)
 2. DIU Médecine polyvalente hospitalière (modification de la maquette pédagogique)

IV - QUESTIONS DIVERSES

Direction du Pôle Santé

Le quorum étant atteint, la Directrice du pôle santé, Pascale JOLLIET ouvre la séance à 14h10.

I - INFORMATIONS GENERALES

La Directrice du pôle santé, Pascale JOLLIET rappelle que conformément aux statuts de Nantes Université et dans le cadre de la répartition des compétences, le conseil de pôle est amené à se prononcer sur un certain nombre de validation en termes de formation. Suite à la suppression de la CFVU, ce sont les conseils de pôle qui délibèrent dans un premier temps.

II - AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Compte rendu du conseil du pôle du 29 mars 2022 (pour approbation)

La Directrice du pôle santé, Pascale JOLLIET, demande aux membres de se prononcer sur le compte rendu du conseil du pôle du 29 Mars 2022.

La directrice met aux voix :

Nombre de votants : 28

Avis « favorable » : 28

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

Le compte- rendu du conseil de pôle du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

III - FORMATION

1. FI : Modification de maquettes pédagogiques rentrée 2022-2023 (pour approbation)

La Directrice du pôle santé laisse la parole à la Directrice adjointe chargé de la formation et des innovations pédagogiques, Muriel DUFLOS.

Muriel DUFLOS précise que les modifications de maquettes concernent les cycles 1 et 2 de médecine et fait remarquer que les documents mis à disposition sur Prodoc, notamment les maquettes et les modalités de contrôle de connaissances ne sont pas totalement finalisées puisque l'arrêté paru en décembre 2021 nécessite un changement important notamment sur des UE optionnelles.

Direction du Pôle Santé

La Directrice du pôle santé fait remarquer que depuis plusieurs années, l'UFR de médecine doit faire face à des réformes successives : celle du 3^{ème} cycle puis celle du 1^{er} cycle qui a devancée celle du 2^{ème} cycle. La mise en œuvre est rendue complexe par des arrêtés successifs publiés tardivement.

Ces arrêtés dits arrêtés « balais » énumèrent un certain nombre de points précisant l'application des textes initiaux, remarquablement concis, et sans lesquels ces réformes ne peuvent pas être mises en œuvre.

La mise en œuvre se fait petit à petit, le service de la scolarité n'a pas réussi, pour l'instant, à répondre à tous, mais sur les grands principes les documents mis à disposition sur Prodoc sont conformes.

CYCLE 1 : DFGSM3

Il s'agit ici d'une modification de la maquette pédagogique à travers la suppression du choix d'une UE Santé Sociale Humanité au profit de deux nouvelles UE : Sciences Humaines et Sociales et Epidémiologie/Santé Publique. Les enseignants et les étudiants se sont exprimés sur ce changement.

Cela modifie également les modalités de contrôle des connaissances. Muriel DUFLOS rappelle que cela ne touche pas les UE optionnelles.

La Directrice met aux voix :

Nombre de votants : 28

Avis « favorable » : 28

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

La modification des maquettes pédagogiques de l'UFR de Médecine - Cycle 1 : DFGSM3 est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

CYCLE 2 : DFASM1 et DFASM2

Les modifications s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de la R2C. Il s'agit de mieux répartir les enseignements entre les semestres. Que ce soit pour la DFASM1 ou la DFASM2 il s'agit d'organiser les enseignements spécifiques au 1^{er} semestre et les enseignements plus transversaux sur le 2nd semestre.

La Directrice du pôle santé précise que ces réformes sont des réformes nationales. Les modifications ne sont que la résultante de passage obligé à une réorganisation des unités.

La 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année de médecine étaient un continuum avec des spécialités de plus en plus complexes. Dans cette réorganisation tout ce qui était le 2nd cycle est centré maintenant sur deux années 4^{ème} et 5^{ème} puisque dans le cadre de la réforme, la 6^{ème} année est une année libérée des

Direction du Pôle Santé

enseignements facultaires. D'où cette réorganisation avec une marge de manœuvre extrêmement faible.

Muriel DUFLOS présente ensuite la modification du nombre des stations des ECOS.

La Directrice du pôle santé précise que les ECOS sont des applications très pratiques puisque c'est une évaluation des comportements des étudiants que ce soit dans la relation avec le patient ou dans la pratique d'examen cliniques, d'une discussion avec un patient ou de gestes plus spécifiques. Les ECOS de 6^{ème} année dont il est question sont des ECOS nationaux qui sont organisés comme le concours de l'internat avec une seule épreuve distribuée dans toutes les facultés de médecine en même temps au niveau national. Cette construction des ECOS a été difficile à mettre en place.

A l'issue de ces présentations liées à la formation, un échange s'engage.

La représentante étudiante Estelle SAUGER demande des précisions sur les ECOS. Elle souhaite savoir, si en cas de redoublement, la note acquise est conservée et si des ECOS blancs seront organisés.

Muriel DUFLOS confirme que selon la réglementation, si les ECOS sont validés en 4^{ème} année ils ne sont pas à repasser en cas de redoublement.

La Directrice du pôle santé confirme que les ECOS blancs ne seront pas maintenus.

Le représentant des BIATSS, Philippe JOLIVEL précise que les premières épreuves des ECOS se déroulent actuellement.

Estelle AUGER souhaite avoir une précision sur les modifications de maquettes pour la 4^{ème} et la 5^{ème} année de Médecine.

Les cours sont en communs pour la 4^{ème} et la 5^{ème} année notamment sur l'apprentissage de l'exercice médicale et la santé publique et sciences humaines et sociales. Elle demande si ce sont les mêmes cours pendant les deux années ou si des notions différentes seront abordées.

Sur cette dernière question, Muriel DUFLOS transmettra les éléments de réponse ultérieurement.

La Directrice du Pôle santé met aux voix :

Nombre de votants : 28

Avis « favorable » : 28

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

La modification des maquettes pédagogiques de l'UFR de Médecine - Cycle 2 : DFASM1 et DFASM2 pour la rentrée 2022-2023 est approuvée, à l'unanimité par le Conseil du Pôle Santé

Direction du Pôle Santé

2. **FC : DU/DIU : Création de DIU et modification d'une maquette pédagogique (pour approbation)**

- **DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée (création)**

Muriel DUFLOS donne la parole à Bertrand CARIOU, porteur de ce DIU.

Bertrand CARIOU souligne que ce DIU est animé également par le Docteur Lucy CHAILLOU et précise que l'objectif de cette formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques pour répondre au besoin de formation continue de la prise en charge de patients diabétiques de type 1 avec ses nouveautés technologiques.

Gael GRIMANDI demande à qui est ouvert ce DIU.

Bertrand CARIOU précise que ce DIU est ouvert plutôt aux spécialistes (pédiatres, Médecins endocrinologues-diabétologues, internes en formations et infirmiers(es) et IPA

La Directrice du Pôle santé met aux voix :

Nombre de votants : 28

Avis « favorable » : 28

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

La création du DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée est approuvée, à l'unanimité par le Conseil du Pôle Santé

- **DIU Médecine polyvalente hospitalière (modification de la maquette pédagogique)**

Muriel DUFLOS présente ce DIU qui est porté par Pierre POTTIER et précise que la modification porte simplement sur les modalités d'accès.

Cette formation est ouverte uniquement aux médecins et non plus aux internes en Médecine qui devront s'inscrire à la FST de médecine polyvalente.

La Directrice du Pôle santé met aux voix :

Nombre de votants : 28

Avis « favorable » : 28

Direction du Pôle Santé

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

La modification de la maquette pédagogique du DIU Médecine Polyvalente Hospitalière est approuvée, à l'unanimité par le Conseil du Pôle Santé

IV – QUESTIONS DIVERSES

Muriel DUFLOS informe que deux journées pédagogiques au niveau du pôle vont être organisées :

La première aura lieu le 23 mai après-midi à l'UFR d'Odontologie sur le thème de l'hybridation avec une 1^{ère} partie sur le retour d'expérience des projets d'hybridation en Médecine, Odontologie, Pharmacie et STAPS. La deuxième partie portera sur la résidence pédagogique au Canada.

La deuxième journée d'échanges est prévue le 16 juin prochain et portera sur l'approche par compétences. Des ateliers seront organisés sur le thème de l'évaluation par l'approche par compétences.

Muriel DUFLOS précise qu'il ne faut pas hésiter à transmettre des idées, des thématiques que vous voulez voir aborder lors de ces journées.

La séance est levée à 14h42.

La Directrice du Pôle Santé

Professeure Pascale JOLLIEUX

